



## DECLARATION LIMINAIRE

### CAPD DU 4 mai 2017

Monsieur le Directeur Académique par intérim, Mesdames et Messieurs,

Nous abordons durant cette CAPD la première phase du mouvement, les situations particulières et les postes adaptés, les congés individuels de formation, les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des PE.

Tout d'abord, le Sgen CFDT tient à saluer le professionnalisme, l'accueil cordial et la disponibilité des personnes travaillant au service administratif de l'Inspection Académique. Les réformes et les problématiques humaines sont complexes. Répondre aux demandes multiples des uns et des autres exige une rigueur et un engagement sans faille. Nous profitons de cette CAPD pour exprimer nos sincères remerciements.

Pour poursuivre, la simplification des tâches pour les directions d'école, annoncée parmi les priorités pour 2016/2017 par la Ministre de l'Education nationale, nous semblait importante. Or, à y regarder de près et à entendre les collègues qui occupent ces fonctions, l'objectif affiché n'a pas été atteint. Beaucoup reste encore à faire ne serait-ce que pour respecter le droit reconnu à un temps de décharge pour les petites structures scolaires de moins de 4 classes. Et que dire des directions qui ont vu leurs tâches augmenter de par l'utilisation des locaux par des associations locales, dans le cadre des nouveaux rythmes.

Il faut parvenir à s'adapter aux évolutions démographiques avec des cohortes plus nombreuses. Ce qui est vrai pour les effectifs des écoles et autres établissements, l'est également pour les réseaux d'aide et pour les psychologues scolaires qui se retrouvent à gérer un nombre d'élèves croissant dans des conditions parfois désastreuses. Des équipes du RASED se demandent toujours comment fonctionner sans rééducateur, sans maître E. Des psychologues scolaires se demandent également comment travailler sans outils numériques ou avec des connections Internet bloquées. Cela est inadmissible alors que

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)

305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)

l'Education et notre Ministre affichent une volonté de lutter contre les inégalités et les difficultés scolaires mais aussi d'accueillir des élèves réfugiés allophones.

Nous espérons, à ce sujet, recevoir en fin de séance, des réponses à l'ensemble des questions étudiées en intersyndicale, avec nos collègues ici présents et que nous vous avons transmises.

Par ailleurs, lors d'une précédente CAPD, le Sgen-CFDT Alsace avait alerté Madame le Directeur Académique, sur les conditions d'exercice éreintantes et usantes des collègues travaillant sur postes fractionnés. Ces revendications nous ont permis d'avoir l'assurance, pour ces collègues, de se voir accorder une reconnaissance, voire une attention particulière lors des prochaines phases du mouvement. Que signifie concrètement cette attention particulière ? Quels collègues seront concernés par cette attention particulière au mouvement ?

Nous attendons davantage de notre institution, d'autant plus que des collègues se tournent de plus en plus souvent vers la médecine de prévention pour faire valoir des problèmes de santé lié à la pénibilité de leur poste. L'augmentation des demandes de priorités médicales, exprimées par des collègues jeunes nous préoccupe. Par ailleurs, près de 20% des demandes de priorités médicales sont liées à des conflits entre pairs et/ou avec des parents. Ce sont des causes qui s'amplifient causes dont il est urgent de se saisir.

Nous dénonçons depuis des années le manque d'actions préventives de la part du service des Ressources Humaines. Prévenir les conflits passerait tout d'abord par une formation précise et adaptée à la gestion d'équipe, aux modalités de communication en situation de crise, mais aussi par l'intervention de médiateurs de terrain en amont, sans attendre un seuil de non-retour. Mais il ne faudrait pas oublier une hiérarchie formée à la médiation, la nomination de psychologues du travail, voire l'organisation de visites médicales régulières... Il est temps de considérer que la sérénité pour enseigner, les échanges dans un climat bienveillant, la construction de projets dans une équipe pédagogique soudée sont des facteurs essentiels à la réussite de nos élèves. Le Sgen CFDT attend de notre institution une prise de conscience qui dépasse les déclarations d'intention. Nous attendons de réelles actions préventives et formatives, adaptées à l'exercice de notre métier et aux nouvelles nécessités de service, en concertation avec les enseignants.

En outre, alors que les situations médicales sont de plus en plus souvent le résultat de conditions de travail dégradées et non plus le fruit des seules pathologies, le Sgen CFDT dénonce les différences de prises en charge des collègues au niveau des comités médicaux. Le Sgen CFDT Alsace demande un groupe de travail posant un diagnostic par rapport aux problématiques soulevées par les missions des comités médicaux pour obtenir une équité entre les départements et par conséquent une équité partagée entre les collègues.

Nous regrettons ainsi la résistance actuelle du comité médical à accepter le dispositif du congé longue maladie fractionné pour certains personnels (modalité de fonctionnement qui a fait ses preuves dans d'autres académies, à Nancy Metz par exemple). Cette formule permettrait probablement de libérer des postes adaptés et même, sur le long terme de libérer des moyens de remplacement qui manquent cruellement. Nos services ne pourraient-ils pas infléchir les pratiques des experts par un dialogue constructif ? Dans le même ordre d'idée, la mise en place exceptionnelle de temps partiels à 80 % pour motifs médicaux ne pourrait-elle pas aussi pallier le manque de moyens alloués aux postes adaptés ?

Les collègues fragilisés par des situations difficiles n'ont plus toujours l'énergie pour réagir avec efficacité. C'est de notre rôle, en tant que représentant du personnel, de les accompagner. Toutefois, ils se heurtent de façon parfois violente aux effets mécaniques de procédures et de textes administratifs qui interdisent toute bienveillance. Le Sgen CFDT s'interroge sur les procédures mises en œuvre pour traiter les situations des personnes les plus fragiles. Il nous semble indispensable pour la reconstruction psychologique et physique de ces personnes de communiquer des informations non confidentielles mais nécessaires entre les services de gestion, de médecine de prévention et des assistants sociaux.

En somme, le Sgen CFDT attend plus de moyens mais surtout une façon d'appréhender les situations médicales et sociales les plus critiques, avec plus de considération pour les personnes.